



## Droit de l'enfant de choisir sa résidence

Par **Ianoiraude**, le **18/01/2008** à **18:06**

Bonjour,

Mon fils de 13 ans ne souhaite plus vivre avec sa mère et son beau père en raison d'un "ambiance agressive" et souhaite rester vivre avec moi.

Actuellement il est en résidence alternée (une semaine au domicile de sa mère, une semaine chez moi).

Cette situation a été établie d'un commun accord suite à la rupture de notre union libre.

1. Doit on attendre un décision du JAF pour accéder à la demande de mon fils ? Je précise que la mère s'oppose à ce que son fils quitte son domicile.

2. A partir de quel age l'enfant peut il être entendu par le juge ? décider ?

Merci

Par **Iy31**, le **18/01/2008** à **19:24**

Bonsoir,

Votre fils de 13 ans préférence venir vivre avec vous !

Je pense qu'à l'âge de 13 ans votre fils pourra tout à fait être entendu par Monsieur le Juge

Oui, effectivement vous devez attendre la décision de Monsieur le Juge avant de prendre toutes décisions

La décision appartient à Monsieur le Juge, et ceci bien évidemment dans l'intérêt de l'enfant

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement et je vous souhaite un bon week end

ly31

Par **Ianoiraude**, le **18/01/2008** à **19:42**

Merci de votre réponse. J'avais en tête qu'à 10 ans un enfant pouvait être entendu par le juge et qu'à douze ans il pouvait décider. Apparemment il s'agit d'une erreur de ma part...

Mon fils a une petite soeur qui souffre également de ce climat mais n'est agée que de 9 ans.

Pensez vous que le juge pourrait refuser d'accéder à la demande de mon fils afin de ne pas séparer la fratrie une semaine sur deux ?

Dois-je rédiger la requête auprès du JAF ou mon fils peut le faire lui même ?

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **20:38**

Re Bonsoir,

Vous pouvez tout à fait établir un courrier au JAF en mentionnant que votre fils a 13 ans et qu'il souhaite s'exprimer devant Monsieur le Juge

Effectivement, Monsieur le Juge, peut décider de ne pas séparer les enfants, la décision lui appartient au regard de la situations des parents et bien évidemment, toujours dans l'intérêt des enfants.

N'hésitez pas à me contacter en cas de soucis

Je vous souhaite un bon week end

ly31

Par **Ianoiraude**, le **18/01/2008** à **20:49**

merci